

**Comité syndical
du mercredi 16 février 2011 à 17 h 30
COMPTE RENDU**

Membres titulaires présents à la séance :

Paul MINSSIEUX, Olivier MARTEL, Michel OZIOL, Michel RUBAN, Bernard SERVANIN, Françoise GAUQUELIN, Christian GALLET, Alain CORBIERE, Christian FROMONT, Gérard FAURAT, Claude LASCOMBE, Max OLLAGNIER, Serge GRANJON, Gérard GRANGE, Danièle MORRETTON, Charles JULLIAN, Gérard GRANADOS,

Membres suppléants présents à la séance participants aux votes :

Roger VIVERT.

Membres suppléants présents à la séance ne participant pas aux votes :

Anthony CARRA, Françoise BLANVILLAIN,

Membres titulaires excusés à la séance :

Jean-Marc PECOLLET, Jean-Louis GERGAUD, Jean-Paul CLEMENT, Christian COSTA,

Membre suppléant excusé à la séance :

Martine RIBEYRE,

Membres titulaires absents à la séance :

Paul ROCHEFORT, Daniel DELABRE, André DARTOIS, Alain BADOIL,

Membres suppléants absents à la séance :

Martine LALAUZE, Michel NAVISE, Maurice GUERRIERI, Pierre PERROUD, Michel GAUDIN, Brigitte D'ANIELLO ROSA, René BALME, Catherine DI FOLCO, Daniel VAUGE, Georges GLAS, Thierry BADEL, Roland MONTSERRET, Marius BESSON, Gérard AUFRAY, Yves GAVault, Pascal BRUCHON, Bernard CHATAIN, Marc MIOTTO, Lorraine BOYER, Guy LHOPITAL,

Techniciens présents :

Jean-Marie CHAUCHOT, Receveur Syndical,
Stéphanie SPACAGNA, Christelle FARGEAS, Sébastien LAURENT.

Ordre du jour :

- Adoption du compte-rendu du comité syndical du 6 décembre 2010,
- Adoption du compte administratif 2010,
- Adoption du compte de gestion 2010,
- Affectation du résultat 2010,
- Adoption du budget primitif 2011,
- Convention avec le centre de gestion, relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL,
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Convention avec la commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire pour les travaux du pont de Charvon sur le Fondagny,
- Acquisition de l'Étang Neuf à Chassagny par la COPAMO,
- Convention de l'entente intersyndicale pour la gestion de la nouvelle M.I.E.,
- Questions diverses...

Le quorum étant atteint, M. Minssieux ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

La présentation du comité, la carte de localisation de l'étang neuf à Chassagny et les tableaux des participations des communes pour 2011 et le prévisionnel des participations 2012 sont distribués en séance et envoyés aux élus absents.

1. Adoption du compte-rendu du comité syndical du 6 décembre 2010

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu du comité du 6 décembre 2010.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce compte rendu.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du comité du 6 décembre 2010.

2. Adoption du compte administratif 2010 (diapo 2)

M. Minssieux donne la parole à M. Servanin qui présente le compte administratif 2010 :

Clôture 2009	Investissement	374 727,06 €
	Exploitation	117 662,98 €
	Somme affectée pour l'investissement :	117 662,98 €
Exercice 2010	Investissement	209 593,95 €
	Exploitation	79 583,16 €
Clôture 2010	Investissement	584 321,01 €
	Exploitation	79 583,01 €
	Résultat global	663 904,17 €

Les restes à réaliser de 2010 en investissement sont en déficit de 715 237,44 € :

- en dépense : 1 097 636,29 €
- en recette : 382 398,85 €

Les « restes à réaliser » en recettes de fonctionnement pour environ 120 000 € permettant de couvrir le reste de ce déficit (subvention non perçues fin 2010).

Arrivée de M. Grange.

M. Chauchot indique que le compte administratif et le compte de gestion sont en accord. M. Servanin donne la parole à Mme Fargeas pour présenter les quelques modifications qui ont été apportées depuis le D.O.B présenté en décembre sur le plan de financement du fonctionnement (sans la communication).

Elle précise que ces modifications concernent le chapitre 012 : (diapo 3)

- diminution des charges de personnel, le recrutement n'étant pas intervenu, la dépense a été revue à la baisse,
- diminution également de la participation au Syndicat des Carrières,
- on note également une somme de 23 000 € de participation éventuelle à l'acquisition de l'étang neuf à Chassagny par la COPAMO.

Concernant ce dernier point, M. Minssieux informe les délégués qu'il s'agit d'un nouveau dossier, qui est apparu en décembre, suite à la mise en vente d'un étang. Le SMAGGA a été alerté par les deux communes concernées par ce site, à savoir Chassagny et Taluyers. Cet étang est situé en travers du Broulon (donc avec un impact sur le Mornantet et le Garon).

Il s'agit d'une surface d'environ 4 ha, à fort enjeux environnemental et pédagogique.

M. Jullian rappelle que ce site a connu des problèmes de pollution en lien avec l'ancienne station d'épuration de St Laurent d'Agy et la décharge de Montarcis et que le SMAVG était intervenu pour le curage du bassin de décantation dans le cadre du 1^{er} contrat de rivière, en 2002 et 2005. Il existe un fort phénomène de sédimentation. Une pré-retendue avait été réalisée par le SMAVG et en quelques années, elle a été à nouveau comblée par les sédiments.

M. Jullian rappelle l'engagement de la SPASE dans ce dossier, avec son ancien Président M. Béjuit, aujourd'hui décédé, qui était propriétaire de cet étang. Ses successeurs (entre autres, M. Schneider, son gendre) ont décidé de vendre ce bien à un particulier pour un montant de 230 000 €.

Le vendeur a été informé que ce lieu n'est pas conforme à la réglementation actuelle. Celui-ci serait d'ailleurs favorable à la vente à un acheteur public plutôt que privé.

M. Minssieux insiste sur le fait que l'on n'a aucune information sur l'acquéreur et donc sur le devenir de ce site, s'il s'agit d'un simple financier, il pourrait y avoir un intérêt purement spéculatif. Il ne faut pas oublier que cette zone est située à moins de 100 m de la bande des 300 m du projet de l'A45.

M. Jullian estime que ce lieu sauvage et naturel doit être préservé en raison de son intérêt environnemental et son enjeu fort dans la gestion de l'eau. D'autre part, il peut avoir un intérêt pédagogique intéressant et si une zone de loisirs venait à être installée, ce serait au détriment de la richesse du site.

Au vu des interrogations que suscite cette vente, une réunion entre le Département, l'Agence de l'Eau, la Fédération de Pêche et la Fédération de Chasse du Rhône, les 2 communes concernées, le CREN, la COPAMO et la SAFER, a eu lieu le 4 janvier dernier.

M. Minssieux laisse la parole à M. Grange qui précise que la COPAMO a la compétence ENS et que ce lieu est identifié comme enjeu écologique. C'est une retenue d'eau de 20 à 40 000 m³.

Des contraintes ont été rappelées au propriétaire pour mettre en conformité le plan d'eau.

Un droit de préemption a été exercé par la SAFER, pour le compte de la COPAMO, mais il y a un problème de prix. Un compromis de vente a été signé pour un prix de 230 000 €. La SAFER estime qu'elle n'a pas d'éléments de comparaison crédibles pour appuyer sa demande de préemption. L'estimation des Domaines sur le prix de vente est de 45 000 €.

L'Agence de l'Eau sollicitée par la COPAMO, peut se positionner comme financeur à hauteur d'environ 40 % du prix de vente mais avait indiqué se baser sur l'estimation des Domaines et le Conseil Général à hauteur de 25 %.

M. Lascombe s'interroge sur l'état actuel du plan d'eau au regard des réglementations, et du fait de ses différents classements, sur le risque réel de voir sa gestion porter atteinte à l'environnement.

M. Grange rappelle le risque de sur fréquentation qui peut mettre en péril la biodiversité du site.

M. Grange précise que l'acquéreur n'était pas informé des travaux de mise en conformité puisque le vendeur n'en était pas informé lui-même.

M. Faurat estime que le débat concernant l'acquisition n'a pas à avoir lieu aujourd'hui puisque la COPAMO se porte acquéreur, il s'agit simplement de savoir si le SMAGGA participe financièrement à l'acquisition.

En réponse à Mme Morretton, M. Minssieux précise que le SMAGGA n'a pas à d'information à l'heure actuelle sur le coût de la mise en conformité de cet espace, mais le SMHAR pourrait intervenir pour le diagnostic.

Mme Spacagna précise que la Fédération de Pêche dispose d'informations sur le coût de mise en place de débits réservés.

M. Granados attire l'attention du Comité sur le coût de l'entretien dans le temps de cet espace. Le SMAGGA est régulièrement interpellé par les communes pour des acquisitions en zones inondables.

M. Vivert tient à citer le cas du barrage de Thurins qui a été cédé à la commune pour l'Euro symbolique. La commune en assure l'entretien, mais c'est un coût qui n'est pas anodin, notamment en ce qui concerne l'entretien de l'ouvrage. La mise en place d'un système d'alerte en cas de rupture est obligatoire, ce qui représente un coût supplémentaire pour la commune.

M. Faurat indique qu'une acquisition de ce type, peut former un « cas d'espèce » pour des demandes futures sur des sites identiques.

M. Minssieux pense que le SMAGGA peut se positionner non pas en tant qu'acquéreur, mais en temps que participant pour avoir un regard sur le devenir de cette zone et sa gestion.

M. Jullian estime qu'il faut se positionner non seulement sur les enjeux financiers, mais également sur l'enjeu important de la gestion de crues.

Afin de proposer une ligne de conduite pour le syndicat sur sa politique foncière, M. Minssieux souhaite que le Groupe de travail politique foncière prenne en charge ce dossier et définisse des critères pour la participation financière du SMAGGA à des acquisitions.

M. Minssieux rappelle que ce débat explique la somme prévisionnelle de 23 000 € inscrite à titre conservatoire au budget 2011, sans participation des communes.

M. Servanin reprend la parole pour expliquer le recalcul des participations après ajustement des populations. (diapo 4)

Arrivée de Mme Gauquelin.

Mme Spacagna précise que ces ajustements ont été pris suite à l'interrogation de Mme Surrel (St Maurice sur Dargoire) sur le recensement des populations des communes faisant parties de 2 bassins versants.

Le réajustement concerne donc notamment les populations du Gier et du Garon pour les communes de St Didier sur Riverie, St Maurice sur Dargoire et St Andéol le Château.

M. Lascombe précise que la commune est en accord avec le principe de recalcul, mais que pour l'instant ils sont en train de contrôler si ce recensement est exact. Il convient que la proportion de population sur le bassin versant du Garon était sous-évaluée.

M. Servanin précise que certains emprunts présentés lors du D.O.B. ne seront pas réalisés pour quelques opérations :

- mobilier et aménagement des nouveaux locaux,
- travaux pont de Charvon à St Maurice sur Dargoire,
- études préalables du second contrat de rivière.

Une projection des participations de 2012 est distribuée aux élus, suite à la demande qui avait été faite lors du dernier comité. Pour les communes hors SMAVG, on constate une augmentation d'environ 10 % pour les travaux, liée notamment aux travaux de protections locales.

Mme Morretton remercie le SMAGGA d'avoir présenté ces participations 2012.

M. Servanin présente le compte administratif 2010 et le budget primitif 2011 :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES ET RECETTES (diapo 5) :

Budget primitif 2010 : 779 797,82 €

Compte administratif 2010 : 615 773,62 € en dépenses et 695 356,78 € en recettes.

Budget primitif 2011 : 847 479,97 €

DEPENSES :

Fonctionnement : il est important de noter que le SMAGGA n'aura en 2011 qu'un trimestre de loyer à payer, ce qui aurait pu faire baisser le budget, mais les charges liées au déménagement sont à prendre en compte pour cette année, les repas de brigades ont été réestimés à la hausse, et les charges de personnel à la baisse.

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement pour 2010 s'élève à 86,10 %.

RECETTES :

Atténuation de charges : remboursement par les deux autres syndicats, des frais MIE avancés par le SMAGGA.

Autres produits de gestion courante : il restera en 2011 le remboursement du SYSEG de sa part du 1^{er} trimestre de loyer.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement pour 2010 s'élève à 87,73 %.

INVESTISSEMENT – DEPENSES ET RECETTES (diapo 6 et 7)

Budget primitif 2010 : 3 232 246,39 €

Compte administratif 2010 : 1 794 624,59 € en dépenses et 2 004 218,54 € en recettes,

Budget primitif 2011 : 3 103 437,99 €

DEPENSES :

Mme Fargeas commente les chiffres présentés, et précise que le pourcentage de réalisation pour les dépenses réelles d'investissement est de 54,52 %.

En réponse à M. Vivert, Mme Spacagna indique que les travaux du Chassagne ne sont pas inscrits au BP 2011, car le dossier réglementaire Loi sur l'eau a une durée d'instruction d'environ 1 an, les travaux ne pourront intervenir qu'en 2012.

RECETTES :

Mme Fargeas donne lecture des recettes en investissement. Le réalisé des recettes réelles est de 68,64 %.

En réponse à Mme Moretton et M. Gallet qui s'interrogent sur la nécessité de réaliser autant d'études pour le prochain contrat de rivière du Garon, M. Minssieux tient à rappeler que lui-même avant sa nomination en qualité de Président du SMAGGA se posait la question de la nécessité d'un tel syndicat. Contrairement à d'autres syndicats qui ont des services qui se voient (ex le SITOM qui gère l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères), le SMAGGA, lui, n'a pas de service à « vendre » aux usagers, mais a des devoirs et des obligations notamment au niveau de la protection des personnes, et de la qualité des milieux, et donc pour la mise en place du prochain contrat de rivière, ces études sont absolument indispensables pour savoir ce qui doit et peut être fait.

M. Lascombe pense qu'il faut être vigilant sur le type d'études à réaliser, mais qu'il est important d'effectuer ces études afin d'analyser ce qui doit être fait par la suite et d'avoir des programmes d'actions efficaces.

M. Minssieux rappelle que les élus n'ont pas la compétence nécessaire pour décider seuls des travaux à réaliser, les études sont là pour aider à mieux appréhender les problématiques, et donc prendre les bonnes décisions.

Face au mécontentement concernant la durée des emprunts souscrits, M. Servanin précise que si on diminue la durée des emprunts, on augmente les participations des communes.

M. Minssieux quitte la salle en prévision du vote du Compte Administratif.

Le doyen de l'assemblée prend la présidence et demande l'approbation du Compte Administratif 2010, tel que présenté et transmis à tous les délégués.

Adoption à l'unanimité du compte administratif 2010.

Retour de M. Minssieux.

3. Adoption du Compte de Gestion 2010

M. Minssieux demande l'approbation du Compte de Gestion 2010, tel que présenté.

Adoption à l'unanimité du Compte de Gestion 2010.

4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 (diapo 8)

L'excédent de fonctionnement de 79 583,16 € est affecté en totalité en investissement pour couvrir une partie des restes à réaliser 2010 des dépenses d'investissements.

M. Minssieux demande l'approbation des élus pour l'affectation de ce résultat d'exploitation de l'exercice 2010.

Adoption à l'unanimité de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 tel que présenté.

5. Adoption du budget primitif 2011 (diapo 8)

Ce budget s'équilibre comme suit :

Investissement :	3 103 437,99 €
Exploitation :	847 479,97 €

Budget global	3 950 917,96 €
----------------------	-----------------------

M. Minssieux demande l'approbation du budget primitif 2011, tel que présenté et transmis à tous les délégués.

Abstention : 0

Vote contre : 1

Adoption à la majorité du budget primitif 2011, tel que présenté.

6. Convention avec le Centre de gestion relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL (diapo 9)

M. Minssieux rappelle que par délibération du 16 janvier 2008, il a été décidé de confier au Centre de Gestion du Rhône une mission d'intervention sur dossiers CNRACL, par le biais d'une convention. Cette convention est à renouveler pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2013.

M. Minssieux propose à l'assemblée le renouvellement de la convention ci-annexée et propose de choisir les processus suivants qui seront couverts par celle-ci :

- ✓ validation de services de non titulaires, rétablissement des droits au régime général ;
- ✓ liquidation des pensions de : vieillesse, invalidité, réversion ;
- ✓ pré liquidation (pour liquidation différée ou pour demande d'avis préalable).

Adoption à l'unanimité de la convention avec le Centre de Gestion relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL.

7. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (diapo 10)

M. Minssieux informe les délégués que M. Frédéric Margotat est actuellement adjoint technique de 1^{ère} classe et peut bénéficier d'un avancement de grade en qualité d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Il précise que M. Frédéric Margotat remplit les conditions d'accès pour obtenir cet avancement de grade au 1^{er} avril 2011 et que son dossier a reçu l'avis favorable de la Commission administrative Paritaire du Centre de Gestion.

Il propose donc la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Adoption à l'unanimité de la délibération approuvant la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2011.

8. Convention avec la commune de St Maurice sur Dargoire concernant les travaux du pont du Charvon sur le Fondagny (diapo 11)

Mme Spacagna rappelle qu'il s'agit de travaux de stabilisation du lit et de l'ouvrage d'art, consistant en la mise en place de seuils de calage, stabilisation de berges en techniques mixtes et création d'un radier en enrochement. La commune est partie prenante dans la stabilisation du pont, puisque celui-ci supporte une voirie communale.

Le montant estimé des travaux est de 35 000 € HT, la commune participant à hauteur de 50 % des travaux de stabilisation, soit 6 500 € HT.

M. Minssieux propose l'adoption de la convention entre le SMAGGA et la commune de St Maurice sur Dargoire pour la réalisation de ces travaux.

Adoption à l'unanimité.

9. Acquisition de l'Etang neuf à Chassagny par la COPAMO (diapo 12 et 13)

Suite à la discussion qui a eu lieu, le Président propose aux délégués de voter le principe de l'inscription à titre conservatoire de la somme de 23 000 € prévue au budget 2011, de confier ce dossier à la Commission foncière du SMAGGA, et de participer au groupe de travail technique en cours de constitution pour définir les modalités de gestion future du site.

Adoption à l'unanimité.

10 – Convention de l'entente intersyndicale pour la gestion de la nouvelle MIE (diapo 14)

M. Minssieux informe les délégués que la pré-réception des locaux a eu lieu ce lundi 21 février. La réception définitive devrait intervenir le 15 mars 2011.

Il présente le projet d'entente intersyndicale destinée à la gestion d'ensemble des futurs locaux syndicaux, en dehors des notions de parties privatives et de parties communes, telle que le prévoit l'article L 5221-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette entente a pour objet d'organiser, entre le SITOM SUD RHONE, le SYSEG et le SMAGGA, les modalités de la gestion, de l'entretien et du renouvellement ainsi que les modalités du financement commun d'une partie des charges afférentes à la Maison Intercommunale de l'Environnement

La clé de répartition proposée pour ces dépenses est la suivante :

SITOM : 43 %

SYSEG : 29 %

SMAGGA : 28 %

M. Minssieux propose l'adoption de la délibération concernant la convention de l'entente intersyndicale pour la gestion de la nouvelle MIE, telle que présentée.

Approbation à l'unanimité de cette convention.

11 - Questions diverses

M. Minssieux fait part aux délégués d'un courrier des agriculteurs de Millery, suite à la parution du dernier SMAGGAzine.

Mme Gauquelin précise qu'elle a eu connaissance de ce courrier ce jour, et qu'il s'agit probablement d'un agriculteur qui a mal interprété l'article.

M. Jullian informe les délégués que l'article n'était qu'un simple rappel à la réglementation. Quelques agriculteurs ne sont pas en règle, mais le SMAGGA a préféré faire de l'information plutôt que de passer par la Police de l'eau.

Mme Gauquelin estime en effet qu'il est préférable d'avoir une position d'information sur ce sujet.

M. Minssieux demande qu'une rencontre ait lieu avec les agriculteurs signataires de ce courrier, afin d'expliquer la démarche du SMAGGA.

M. Jullian et M. Laurent se chargent d'organiser cette rencontre, en collaboration avec la commune de Millery.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président,
Paul MINSSIEUX